



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 03.05.2019

Numéro de publication: SR01-0000000703

Cantons: GE, VD

Entité de publication:

Lenz & Staehelin - GENEVE, Route de Chêne 30, 1211 Genève 6

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Kepler Corporate Finance SA avec Kepler Cheuvreux (Suisse) SA

1. Publication

Organisation transférante:

Kepler Corporate Finance SA
CHE-115.138.777
Route de Crassier 11
1262 Eysins

Organisation reprenante:

Kepler Cheuvreux (Suisse) SA
CHE-112.915.378
Route de Crassier 11
1262 Eysins

Publication de la fusion dans la FOSC: 01.05.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

01.08.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Lenz & Staehelin - GENEVE
Route de Chêne 30
1211 Genève 6